

RMASSIST' VOYAGE MONDE

RMASSIST' Voyage Monde est un produit d'assistance familiale garantissant des prestations au Maroc et à l'étranger en cas de :

- Maladie / Hospitalisation ;
- Décès ;
- Panne, accident ou vol du véhicule assuré ;
- Besoin d'assistance juridique à l'étranger.

PERSONNES ASSURÉES

- L'assuré, son conjoint et ses enfants à charge jusqu'à 21 ans ou ayant au plus 25 ans s'ils poursuivent leurs études au Maroc ;
- Les ascendants directs de l'assuré et/ou de son conjoint nommément déclaré(s) pour lesquels la prime correspondante a été réglée (en option) ;
- Le véhicule assuré et immatriculé au Maroc, appartenant ou nominativement attribué à la personne assurée;
- Un véhicule supplémentaire (en option)



TARIFICATION TTC

Forfait familial	890 Dhs / An 700 Dhs / Semestre
Couple ascendants	690 Dhs / An
Ascendant unique	345 Dhs / An
Véhicule supplémentaire	100 Dhs / An
Surprime personne dont l'âge est supérieur à 70 ans	190 Dhs / An 120 Dhs / Semestre

TERRITORIALITÉ

- Les personnes assurées : dans le monde entier à l'exception de l'Arabie Saoudite et la Palestine en période de pèlerinage
- Le véhicule assuré : au Maroc, en Tunisie et dans les pays de la carte verte.

GARANTIES D'ASSISTANCE MÉDICALE

Transport sanitaire en ambulance

Transport urbain / interurbain
Retour au domicile

Inclus

Transport sanitaire du Maroc vers l'étranger

En cas de maladie non traitable au Maroc

Frais médicaux à l'étranger

- En cas d'évacuation du Maroc vers l'étranger
- En cas d'hospitalisation d'urgence à l'étranger, (y compris suite à une contamination par le covid-19)
- Frais dentaires d'urgence

50.000 Dhs Max

350.000 Dhs Max

1.000 Dhs Max



DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est souscrit pour une durée ferme de 6 mois à 10 ans.

DURÉE DE LA COUVERTURE À L'ÉTRANGER

Les prestations d'assistance sont acquises pour des séjours n'excédant pas quatre-vingt-dix (90) jours consécutifs.

RMASSIST' VOYAGE MONDE

Avance pour admission dans une unité hospitalière Marocaine	10.000 Dhs Max
Proche parent accompagnateur : • Prise en charge des frais de transport • Prise en charge des frais d'hébergement	1 titre de transport Aller/Retour - Au Maroc : 500 Dhs / nuit pendant 7 nuits Max - À l'Étranger : 900 Dhs / nuit pendant 7 nuits Max
Présence auprès de la personne assurée : • Prise en charge des frais de transport • Prise en charge des frais d'hébergement	1 titre de transport Aller/Retour - Au Maroc : 500 Dhs / nuit pendant 7 nuits Max - À l'Étranger : 900 Dhs / nuit pendant 7 nuits Max
Prolongation de séjour à l'étranger après hospitalisation	900 Dhs / nuit pendant 7 nuits Max
Visite médicale à domicile dans les grandes villes du Maroc en cas d'urgence	150 Dhs à la charge de l'assuré

GARANTIES D'ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS

Rapatriement et/ou transport du corps de la personne assurée décédée au Maroc et à l'étranger	Inclus
Accompagnement de la dépouille au Maroc et à l'étranger	1 Titre de transport Aller-retour
Retour des autres membres de la famille au Maroc et à l'étranger	Inclus
Retour prématuré suite au décès d'un proche parent	1 Titre de transport Aller simple
Participation aux frais funéraires au Maroc ou à l'Étranger	10.000 Dhs

GARANTIES D'ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER

Avance de caution pénale	50.000 Dhs Max
Païement d'honoraires d'avocat	10.000 Dhs Max

GARANTIES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Panne et accident Remorquage du véhicule au Maroc et à l'étranger	1.400 Dhs Max
Retour des personnes assurées à leur domicile au Maroc	Inclus
Récupération du véhicule assuré au Maroc et à l'étranger ou envoi du Chauffeur.	1 Titre de transport Aller simple
Frais de gardiennage au Maroc et à l'étranger	Au Maroc 500 Dhs Max À l'étranger 1.000 Dhs Max
Avance de fond pour réparation à l'étranger du véhicule assuré	20.000 Dhs Max
Abandon à l'étranger du véhicule assuré s'il est déclaré épave	Inclus
Immobilisation du véhicule au Maroc ou à l'étranger : Participation aux frais d'hébergement à l'hôtel dans l'attente de la réparation du véhicule*	Immobilisation comprise entre 24H et 72H : - Au Maroc : 500 Dhs par personne / Max 2 nuits / plafond 13.000 Dhs - À l'étranger : 900 Dhs par personne / Max 2 nuits / plafond 13.000 Dhs Immobilisation supérieure à 72H - Au Maroc : 500 Dhs par personne / Max 5 nuits - À l'étranger : 900 Dhs par personne / Max 5 nuits
Prise en charge des frais de transport des personnes bénéficiaires*	
Ces 2 prestations ne sont pas cumulables.	
Assistance en cas de vol du véhicule : • Retour des personnes assurées • Retour du véhicule assuré retrouvé	Titres de transport Aller simple 1 Titre de transport Aller simple

AVANTAGES PRODUIT

- Une couverture globale et familiale
- Attestation d'assurance voyage immédiate à la souscription précisant le montant de garantie exigé par les consulats.
- Prise en charge des frais médicaux et hospitaliers d'urgence à hauteur de 350 000 Dhs en cas de sinistre survenu à l'étranger, y compris en cas de contamination par le Covid-19